

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE |
| 2. Elizabeth FEE | 5. Claude GENDRON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS:

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella Davis-Gerrish, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux des séances d'avril 2026**
- 3. Informations émanant du Conseil**
 - 3.1 Dévoilement de la chaise des générations
- 4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour**
- 5. Administration générale, greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Mise en vente du lot 6 727 070 (3090 chemin Capelton) - Mandat à la direction générale pour négociation d'un prix de vente
- 6. Ressources humaines et relations de travail**
 - 6.1 Emploi étudiant – Embauche d'un journalier
- 7. Finances et trésorerie**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Rapport des salaires nets — 2026-04
 - 7.3 Travaux d'amélioration du bâtiment de l'hôtel de ville - décompte progressif no 3
 - 7.4 Travaux de bouclage rue Laprise – Décompte progressif final
- 8. Génie et travaux publics**
 - 8.1 Balayage des rues - octroi de contrat
 - 8.2 Approbation de la modification de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution en régie du Parc régionale Massawippi
- 9. Urbanisme, patrimoine et environnement**
 - 9.1 PIIA Supérieur – 205 rue Main (nouveau bâtiment accessoire)
 - 9.2 PIIA Supérieur – 220 rue Mill (aménagement d'une délimitation de l'aire de stationnement)
 - 9.3 Dérogation mineure – 361 rue Hovey (mur de soutènement)
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 10.1 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie
 - 10.2 Demande de soutien financier – Association du comité organisateur de la fête nationale des québécois de North Hatley
 - 10.3 Autorisation de tenue d'évènement – Demi-marathon de la fête des mères
- 11. Sécurité publique**
- 12. Varia**
- 13. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public**
- 14. Levée de l'assemblée**

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

2026-05-04.124

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

2026-05-04.125

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE AVRIL 2026

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit adopté ainsi que la séance extraordinaire du 14 avril.

3. INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Présentation chaise des générations
- Fermeture du bureau municipal pour déménagement fin mai
- 20 juillet collecte de gros rebus
- Mise à jour sur la station de lavage
- Projet de patinoire réfrigérée
- Plan climat de la MRC Memphrémagog
- Demi-marathon fête des mères
- Balayage des rues

2026-05-04.126

3.1 DÉVOILEMENT DE LA CHAISE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE « la chaise des générations » est une initiative citoyenne visant à rappeler la responsabilité collective envers les générations futures et à encourager la prise de décision dans une perspective durable;

ATTENDU QUE « la chaise des générations » constitue un symbole invitant les élues et élus municipaux à considérer l'impact de leurs décisions sur les enfants et les générations à venir;

ATTENDU QUE la municipalité de North Hatley reconnaît l'importance d'intégrer les principes de développement durable, de responsabilité intergénérationnelle et de participation citoyenne dans ses actions;

ATTENDU QUE l'installation de cette chaise dans un lieu significatif tel que la salle du Conseil municipal, favorisera la sensibilisation et le dialogue au sein de la communauté;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal de North Hatley accepte officiellement le projet « la chaise des générations » tel que proposé par l'organisme mères au front en collaboration avec Arts et Culture Massawippi;

QUE la municipalité autorise l'installation de ladite chaise à la salle du Conseil, à titre de symbole de l'engagement envers les générations futures;

QUE le conseil municipal s'engage à tenir compte, dans ses réflexions et ses décisions, de l'intérêt des générations futures, en cohérence avec les valeurs portées par cette initiative;

QUE la municipalité remercie l'organisme mères au front pour cette démarche et appuie les actions favorisant la transition écologique et sociale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme mères au front.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-05-04.127

5.1 MISE EN VENTE DU LOT 6 727 070 (3090 CHEMIN CAPELTON) – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR NÉGOCIATION D'UN PRIX DE VENTE

Résolution mandant la direction générale de négocier un prix de vente pour le terrain situé au 3090 chemin Capelton (garage en tôle vert).

ATTENDU la résolution 2013-10-01.09 qui prévoyait la vente du lot 6 727 070 (3090 chemin Capelton – garage municipal) à M Richard Laliberté, alors propriétaire des lots avoisinants;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

ATTENDU QUE les lots avoisinants ont été vendu à l'organisme Vie North Hatley;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle négociation afin de refléter la valeur actuelle du lot pour honorer la vente du lot 6 727 070 (3090 chemin Capelton – garage municipal);

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay soit mandaté pour négocier les termes d'un contrat de vente reflétant la valeur actuelle du lot;

QUE le résultat des négociations soit présenté au Conseil pour décision.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

6. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2026-05-04.128

6.1 EMPLOI ÉTUDIANT – EMBAUCHE DE JOURNALIER

Résolution visant l'embauche d'étudiant au poste de journalier en loisirs et vie communautaire pour la période estivale.

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés journaliers saisonnier en loisirs et vie communautaire afin d'assurer certaines opérations durant la saison estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des candidatures d'étudiants ;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

QUE le directeur général, Monsieur Benoit Tremblay procède à l'embauche d'Alex Labrecque, Gabrielle Selam et Rafael Nadeau;

QUE Madame la mairesse, Marcella Davis-Gerrish, et le Directeur général et Greffier-trésorier, Benoit Tremblay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits contrats de travail;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

7. FINANCES ET TRESORERIE

2026-05-04.129

7.1 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 mai 2026 par le Service de trésorerie, d'une somme de 386 119,50\$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

7.2 RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2026-03

ÉLUS	10 227,35 \$
PERMANENTS	47 505,83 \$
SAISONNIERS	471,96 \$
ÉLECTIONS	0\$
TOTAL	58 205,14 \$

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

2026-05-04.130 7.3 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

Résolution visant l'acceptation des travaux réalisés à ce jour dans le cadre des travaux à l'hôtel de ville.

ATTENDU la résolution 2026-01-16.17, octroyant le contrat à la compagnie Sphère Construction pour la rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 3 d'un montant de 73 374,22 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de la direction générale, de procéder au paiement;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil accepte le décompte progressif no 3 pour les travaux de l'hôtel de ville, payable à Sphère Construction, au montant total de 73 374,22 \$ incluant les taxes.

QUE ces dépenses soient appropriées tel que prévu, à la programmation 1 de la subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.131 7.4 TRAVAUX DE BOUCLAGE RUE LAPRISE – DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL

Résolution visant l'acceptation finale des travaux réalisés dans le cadre du bouclage du réseau d'aqueduc sur le chemin Laprise

ATTENDU la résolution octroyant le contrat à la compagnie Grondin excavation inc. pour la réalisation des travaux de bouclage du chemin Vaughan (rue Laprise);

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 7 d'un montant de 65 218,48\$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en fonction des ententes convenues en début de mandat, veuillez également prendre note de la répartition des quotes-parts attribuables à chacune des parties :

- Municipalité du Canton de Hatley : 49 586,45 \$
- Municipalité du village de North Hatley : 15 632,03 \$

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil accepte le décompte progressif no. 7 – Bouclage du réseau d'eau potable – Secteur Vaughan (rue Laprise) Décompte progressif no 7, payable à Grondin excavation inc., au montant de 15 632,03 \$ taxes incluses;

QUE ces dépenses soient appropriées tel que prévu à la dernière programmation de la TECQ.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

8. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

2026-05-04.132 8.1 BALAYAGE DES RUES – OCTROI DE CONTRAT

Résolution visant l'octroi de contrat pour les services de balayage de rue au plus bas soumissionnaire conforme.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au balayage des rues et des stationnements;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de propositions comme prévu à la politique de gestion contractuelle et a reçu les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Notes
Les entreprises M&S Létourneau	13 222,13\$	Conforme
Myrroy Division Estrie	24 110,55\$	Conforme
Entreprises Breton		N'a pas soumissionné

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

QUE le contrat pour le balayage des rues et des stationnements soit octroyé à l'entreprise M&S Létourneau, pour un montant de 13 222,13\$ taxes incluses, selon les prix stipulés à l'offre de service datée du 22 avril 2026

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.133

8.2 APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PREVOYANT LA CONSTITUTION EN RÉGIE DU PARC RÉGIONALE MASSAWIPPI

Suivant le retrait de la MRC dans le dossier de gestion de la patrouille nautique, résolution visant l'acceptation de la modification de l'entente intermunicipale de la Régie du Parc régional Massawippi afin que celle-ci soit mandatée à effectuer la gestion de la patrouille nautique

ATTENDU QUE les municipalités d'Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Haltey, North Hatley et Sainte-Catherine-de-Hatley, représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi ;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale intervenue le 11 décembre 2007 doivent être apportées afin que la Régie du Parc Massawippi soit responsable de l'organisation, de l'opération et de l'administration d'un service de patrouille nautique sur le Lac Massawippi ainsi que de l'application du Règlement visant l'utilisation des bâtiments de même que tout règlement applicable par une municipalité locale et adopté en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada et de l'application du Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 19 mars 2025 la modification à l'entente conformément à la résolution 25-03-19-03 ;

ATTENDU QUE tous les conseils municipaux des municipalités membres de la Régie et adhérentes à l'entente doivent l'approuver par résolution ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le conseil municipal de North Hatley approuve la modification à l'entente, laquelle modification est intitulée « Modification de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution en régie du Parc régional Massawippi » datée du 19 mars 2025, et est annexée à la présente résolution.

QUE la mairesse et le Greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite modification à l'Entente pour et au nom de la municipalité.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie du Parc régional Massawippi pour fins de suivi et approbation auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

9. URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

2026-05-04.134

9.1 PIIA SUPÉRIEUR – 205 RUE MAIN (NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE)

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine (CCUP), formulée à sa séance du 14 avril 2026, concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 205, rue Main ;

ATTENDU que le projet présenté constitue une troisième version intégrant les modifications demandées lors des analyses antérieures, notamment en ce qui a trait au traitement architectural et à l'harmonisation avec le bâtiment principal ;

ATTENDU que le CCUP juge que la troisième version du projet répond adéquatement aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA applicables ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

QUE le conseil municipal approuve la troisième version du projet de construction d'un bâtiment accessoire au 205, rue Main, tel que présenté au CCUP le 14 avril 2026.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.135

9.2 PIIA SUPÉRIEUR – 220 RUE MILL (AMÉNAGEMENT D'UNE DELIMITATION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCUP) a examiné la demande visant l'installation de bacs à fleurs en bois reliés afin de délimiter l'aire de stationnement du bâtiment situé au 220 rue Mill ;

ATTENDU QUE le CCUP recommandait l'utilisation de bacs à fleurs en bois, tel que proposé par le demandeur ;

ATTENDU QUE le CCUP le CCUP recommandait également de privilégier l'utilisation d'une corde tressée de style nautique plutôt que des chaînes pour relier les bacs ;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé des informations complémentaires permettant de préciser l'apparence finale des aménagements ;

ATTENDU QUE la version révisée du projet respecte les recommandations du CCUP, notamment quant à l'utilisation de bacs en bois et à l'intégration d'une corde tressée de style nautique ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge le projet conforme aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet d'installation de bacs à fleurs en bois reliés par une corde de style nautique pour la délimitation de l'aire de stationnement au 220, rue Mill, tel que révisé et présenté au conseil municipal ;

QUE les travaux soient réalisés conformément aux plans et documents déposés.

QUE l'installation des bacs à fleurs soit fait à l'intérieur des limites de terrain tout en libérant l'emprise de la rue Mill afin de permettre les opérations de travaux publics.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.136

9.3 DÉROGATION MINEURE – 361 RUE HOVEY (MUR DE SOUTÈNEMENT)

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant les retraits horizontaux entre les paliers d'un mur de soutènement au 361, rue Hovey ;

ATTENDU que la réglementation municipale exige un retrait horizontal minimal de 60 cm entre les paliers lorsqu'un mur de soutènement excède une hauteur de 1,80 m ;

ATTENDU que la demande vise à permettre la construction d'un mur de soutènement d'une hauteur supérieure à 1,80 m sans paliers, ou avec des retraits inférieurs à ceux prescrits ;

ATTENDU que, suite à l'analyse du comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine (CCUP), celui-ci conclut que la démonstration du préjudice sérieux est insuffisante et que des solutions alternatives conformes à la réglementation sont possibles ;

ATTENDU que les critères d'analyse applicables aux dérogations mineures ne sont pas rencontrés ;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure relative aux retraits horizontaux entre les paliers du mur de soutènement situé au 361, rue Hovey.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-05-04.137

10.1 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE

Résolution visant l'appui à la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai 2026 afin de dénoncer la violence et la discrimination faite aux personnes 2SLGBTQIA+

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

DE proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.138

10.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE NORTH HATLEY

Résolution visant l'octroi d'une aide financière pour l'Association du comité organisateur de la fête nationale

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par l'Association du comité organisateur de la fête nationale des québécois de North Hatley pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur activité pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'organisme l'Association du comité organisateur de la fête nationale des québécois de North Hatley est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir l'Association dans la conduite de leur activité célébrant la Fête nationale;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 2 850,00\$ à l'organisme ASSOCIATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE NORTH HATLEY pour l'année 2026;

QUE l'organisation remette à la Municipalité une reddition de compte justifiant l'utilisation des fonds au plus tard le 3 août 2026.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2026-05-04.139

10.3 AUTORISATION DE TENUE D'ÉVÈNEMENT – DEMI-MARATHON DE LA FÊTE DES MÈRES

Résolution autorisant la tenue du demi-marathon de la fête des mères sur le territoire qui aura lieu le 9 mai 2026

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été demandée, par l'organisme Courir en Estrie, pour la tenue du demi-marathon de la Fête des mères qui aura lieu le 9 mai 2026 ;

ATTENDU QUE cet évènement a pour but de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie, ce qui correspond à un objectif poursuivi par la Municipalité;

ATTENDU QUE les trajets proposés par l'organisme emprunteront le chemin Capelton;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 mai 2026**

ATTENDU QUE l'organisme souhaite utiliser notre stationnement municipal, le terrain de soccer, les installations permanentes du marché public ainsi que des poubelles et tables pliantes.

ATTENDU QUE l'organisme Courir en Estrie consent à remettre un don de 1 000,00\$ à la Municipalité ;

MOI, CLAUDE GENDRON, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise et appuie l'édition 2026 de l'organisme Courir en Estrie ;

QUE l'administration procède à la signature d'un contrat déterminant les modalités entendues entre les parties ;

QUE la Municipalité remette le don de 1000,00\$ à l'école primaire de North Hatley.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC
- 2026-05-04.140 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h 29, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général et greffier trésorier

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.